

Service clients : **02 38 32 77 77**

Nos horaires :

Le lundi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00

Du mardi au vendredi de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.

TARIFS REGLEMENTES ELECTRICITE CLIENTS RESIDENTIELS

Tarifs TTC applicables au 01/08/2026						
Simple Tarif Sans différenciation temporelle			Double Tarif Avec différenciation temporelle			
Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement (€/Mois)	Prix de l'énergie en €	Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement (€/Mois)	Prix de l'énergie en €	
					H. PLEINES	H. CREUSES
3	12,13	0,2001	3	12,22	0,2142	0,1589
6	15,86	0,2001	6	16,05	0,2142	0,1589
9*	19,88	0,1985	9	20,16	0,2142	0,1589
12*	23,76	0,1985	12	24,13	0,2142	0,1589
15*	27,40	0,1985	15	27,86	0,2142	0,1589
18*	31,14	0,1985	18	31,70	0,2142	0,1589
24*	39,14	0,1985	24	39,88	0,2142	0,1589
30*	46,47	0,1985	30	47,40	0,2142	0,1589
36*	53,88	0,1985	36	54,99	0,2142	0,1589

(*) Suite à une décision des pouvoirs publics (Arrêté du 30 janvier 2025 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité), les puissances de 9 à 36 kVA inclus de l'option Base du Tarif Bleu pour les clients résidentiels ont été mises en extinction et ne sont plus disponibles à la souscription.

Horaires Heures Creuses 6 à 36 kVA (**)

• de 22h30 à 6h30

• de 23h30 à 7h30

• de 0h00 à 8h00

• de 1h00 à 7h00 et 12h30 à 14h30

Tarifs TTC TEMPO applicables au 01/08/2026							
Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement (En €/mois)	300 jours Bleus		43 Jours Blancs		22 jours Rouges	
		Heures Creuses	Heures Plaines	Heures Creuses	Heures Plaines	Heures Creuses	Heures Plaines
3							
6	15,99						
9	19,98						
12	23,87						
15	27,48	0,1356	0,1654	0,1536	0,1921	0,1615	0,7295
18	31,25						
24	38,96						
30	46,75						
36	54,87						

Heures Creuses : jours Bleus, Blancs et Rouges de 22h00 à 6h00,

 Les jours Rouges sont répartis entre le 1^{er} novembre et le 31 mars (Hors Samedi et Dimanche)

Les dimanches sont des jours Bleus

Les taxes appliquées sont les suivantes :

- La contribution Tarifaire d'Acheminement : 15%

- Les tarifs normaux d'accise : 30,62/MWh

 - Le 1^{er} août 2025, la TVA est passée de 5,5% au taux de 20% pour l'abonnement plus les taxes s'y rapportant (CTA) et de 20% pour les consommations plus les taxes s'y rapportant (taxes locales ; CSPE)

Ces tarifs incluent la fourniture d'électricité et la part d'acheminement.

